

Fausse alerte. Suspicion de Covid-19 à l'école maternelle

Faut-il fermer systématiquement les écoles en cas de suspicion d'un cas de Covid ? Alors qu'à l'école privée catholique Jeanne d'Arc de Gisors, une classe a fermé ses portes après la détection d'un cas avéré, la question s'est aussi posée à l'école maternelle de Neaufles-Saint-Martin.

Vendredi 5 février, les parents d'élèves s'inquiétaient de la possible contamination d'une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), elle-même en contact avec une personne contaminée par la Covid-19.

Impossible fermeture

Face à cette situation, et se voulant rassurant auprès des parents, le maire de Neaufles-Saint-Martin, Jean-Pierre Fondrille, a décidé de prendre un arrêté municipal afin de procéder à la fermeture de l'école le lundi et le mardi suivant.

Seulement voilà, la mesure n'est pas appuyée par l'inspection académique. La municipalité adresse alors un deuxième communiqué aux familles, indiquant que « **l'inspection académique n'a pas jugé opportune cette mesure de précaution et nous demande de laisser ouvert l'établissement scolaire** ».

Un nettoyage « scrupuleux » de l'école

Afin de rassurer les parents, et de prendre toutes les mesures nécessaires, la municipalité indique toutefois que l'ATSEM à l'origine de cette inquiétude collective a été suspendue de ses activités et a été contrainte d'effectuer un test PCR. Par ailleurs, d'après la municipalité, « **l'école a fait l'objet d'un nettoyage scrupuleux samedi 6 février** ».

Malgré toutes ces mesures, c'est avec fébrilité que les parents et les écoliers reprenaient le chemin des classes à Neaufles-Saint-Martin lundi 8 février, après un week-end d'angoisse. Une peur très vite balayée dans la journée : le test PCR pratiqué sur l'ATSEM quelques jours plus tôt s'avérant négatif.



L'école de Neufles-Saint-Martin a failli fermer ses portes, après une suspicion de Covid-19.